REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE LA DROME COMMUNE DE CLERIEUX

Envoyé en préfecture le 06/07/2020 Reçu en préfecture le 06/07/2020

Affiché le 06/07/2020

ID: 026-212600969-20200702-D48_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-48/2020

<u>Date de convocation</u>: 25 juin 2020 Date d'affichage: 25 juin 2020

Objet: Décision Modificative n°1 – Budget principal 2020 – M14.

L'an deux mil dix-vingt et le deux juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de Clérieux régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour des raisons sanitaire, sous la présidence de Monsieur LARUE Fabrice, Maire.

<u>Présents</u>: Mrs, Mmes LARUE Fabrice – ANGE Josianne – GIROT Dominique – JUVENON Marie-Hélène – COMBRISSON Jean-Luc – MANGIONE Sylvie – WOZNIAK Jean-Marie – BANC Jean-Pierre – ROBIN Christelle – LABLANQUI Jean-Marie – GRANGER Anne-Marie – BOISSIEUX Thierry – GARO Carine – ROUX Nicolas – AUROUX François – BABILLON Agnès – SALATA Philippe – VANDECASTEELE Corinne.

Excusés: VEY-FARCE Cathy

Procuration: VEY-FARCE Cathy à ANGE Josianne

Dominique GIROT a été élu secrétaire de séance.

- ♦ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ♦ Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
- ♦ Vu la délibération n° 14-2020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2020 approuvant le Budget Primitif M14,
- ♦ Vu la délibération n° 38-2020 du Conseil Municipal en date du 11 juin 2020 portant exonération des loyers des baux commerciaux pour le mois de mai 2020,
- ♦ Vu la délibération n° 47-2020 du Conseil Municipal en date du 2 juillet 2020 portant décision modificative n°1 du budget locaux professionnels 2020 (M4),
- ♦ Vu les propositions de la commission patrimoine communal,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir 180€ au compte 6718 en dépenses de fonctionnement afin de procéder à une opération comptable suite à l'exonération des loyers du mois de mai 2020 pour les baux commerciaux (deux trimestres à 90€ chacun).

Considérant que pour équilibrer le budget de cette dépense supplémentaire, le compte 022 correspondant aux dépenses imprévues (dépenses de fonctionnement) est diminué de 1 970€ soit 180€ présentées ci-dessus et 1 790€ pour financer le budget locaux professionnels pour les exonérations de loyer portant sur ce budget.

Considérant qu'il à lieu, pour financier l'acquisition de défibrillateurs, obligatoires sur le territoire de la commune, de prévoir 9 000€ au compte 2188, pour partie prévu à hauteur de 3 000€, et complété par la diminution de l'opération « Acquisition maisons Huillier » au compte 2138 à hauteur de 6 500€ et de l'opération « Cimetière » au compte 2151 à hauteur de 1 000€.

Envoyé en préfecture le 06/07/2020

Reçu en préfecture le 06/07/2020

Considérant qu'il y a lieu, pour financier le remplacement du serveur Affiché le 06/07/2020 à dé

qui n'est plus garantie, de prévoir 6 500€ au compte 2183 en diminua D: 026-212600969-20200702-D48-2020-DE

2 000€ et l'opération « Accessibilité » au compte 2313 à hauteur de 4 000 €.

Considérant qu'il y a lieu, pour financier les travaux de rénovation d'une classe de maternelle à l'école Georges Brassens à hauteur de 11 000€ comprenant, la réfection du sol, l'éclairage et de la peinture à hauteur au compte 2135 en diminuant le compte 2313 non individualisé à hauteur de 2 000€, l'opération « Traversée du village » à hauteur de 5 000€ et l'opération « Accessibilité » à hauteur de 4 000€.

Considérant que, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes		
Article (Chap.) - Operation	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant	
2128 (21): Autres agencements et aménager	-2 000,00			
2135 (21): Instal.géné.,agencements,aména	2 000,00			
2135 (21): Instal.géné.,agencements,aména	5 000,00			
2135 (21): Instal.géné.,agencements,aménaş	4 000,00			
2138 (21) - 202001 : Autres constructions	-6 500,00			
2151 (21) - 01/2014 : Réseaux de voirie	-1 000,00			
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	2 000,00			
2183 (21) : Matériel de bureau et matériel i	4 500,00			
2188 (21): Autres immobilisations corpore	1 000,00			
2188 (21): Autres immobilisations corpore	6 500,00		and market	
2313 (23) : Constructions	-2 000,00			
2313 (23) - 72 : Constructions	-5 000,00			
2313 (23) - 75 : Constructions	-4 000,00			
2313 (23) - 75 : Constructions	-4 500,00			
	0,00			

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap) - Opération	Montani
022 (022) : Dépenses imprévues	-1 970,00		
657364 (65): A caractère industriel et comn	1 790,00		
6718 (67): Autres charges exceptionnelles s	180,00		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision modificative n°1 pour le budget principal M14 2020 telle que présentée cidessus.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits par les membres du Conseil Municipal soussignés.

Extrait certifié conforme.

Fait à Clérieux, le 6 juillet 2020

Maire

Eabrice LARU